

Interpellation présentée par le député :
M. Eric Bertinat

Date de dépôt : 19 janvier 2010

Interpellation urgente écrite

Neige : les explications des magistrats de la Ville de Genève ne manquent pas de sel, contrairement au réseau routier

Mesdames et
Messieurs les députés,

Afin de garantir la praticabilité de leurs routes suite aux chutes de neige de ce début d'année, le canton de Vaud et la France voisine avaient déjà déblayé leurs chaussées tandis que la Ville de Genève cherchait encore du sel et que son conseiller administratif, M. Patrice Mugny, déclarait allègrement sur la TSR, le 13 janvier, que « *enfin, on peut faire les choses plus lentement, plus tranquillement (...) Je ne suis pas sûr qu'il faille nettoyer tout de suite. Il faut profiter de temps en temps des événements nouveaux et inattendus* ». Ainsi, pendant que M. Mugny regardait tomber la neige, celle-ci provoquait retards, bouchons, accidents (deux fois plus de cas de fractures dénombrés aux urgences des HUG, selon la Tribune du 19 janvier 2010) et une collision entre un tram et une voiture. Quelques jours plus tôt, le 15 janvier, un grave accident se déroulait à Chêne-Bougeries : le verglas étant à l'origine de la chute d'une jeune scooteriste qui a passé sous un bus.

Dans ces circonstances, et compte tenu de l'art. 25, al. 1, de la loi sur les routes (LRoutes) qui prévoit que « *l'exécution des travaux d'entretien des voies publiques communales incombe aux communes* » ainsi que de l'art. 61 de la loi sur l'administration des communes (LAC) qui stipule que les communes sont placées sous la surveillance du Conseil d'Etat, celui-ci l'exerçant par l'intermédiaire du département, ma question est la suivante :

Comment le département de l'intérieur et de la mobilité, chargé de la surveillance des communes, entend-t-il mettre celle-ci en œuvre afin de garantir que la Ville de Genève assure dorénavant, et conformément à la loi, l'entretien de son réseau routier ?